

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 JANVIER 2018.

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence du maire Alain Marzin.

Ordre du jour :

1-Voirie 2018 : La commission voirie à sélectionner les chantiers prioritaires suivant, après chiffrage des services de l'ADAC.

Tranche Ferme :

-Voie communale de « Quilliou Suzanne /Kermarec » 616m	=26.208,00€ Ttc
– Voie communale « Rue Ar Ménez / Kergonan » 216 m	=9.056,40 € Ttc
– Voie communale de « Crec'h Ar Bellec » 397 m	=17.040,00 € Ttc
– Voie communale de « Quénécourel » 99 m	=9.522,00 € Ttc
Total tranche ferme :	61.826,€40 Ttc

Tranche Optionnelles :

– Point à temps sur voirie communale (10t)	=10.440,00€ Ttc
– Voie communale « Kerguilhuit » (211m)	=11.118,00 Ttc
– Voie communale de « Landélazec » (550m)	=21.534,00 Ttc
Total tranche optionnelles:	43.092,00€ Ttc

Montant total tranche ferme + tranche optionnelles = 104.918,40€ Ttc .

Avis favorable du Conseil Municipal.

2-Personnel communal :

Deux agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade :

- Celui d'un agent technique à celui d'agent technique principal de 2^{ème} classe à compter du 01/ 02/ 2018.
- Celui d'un agent technique principal de 2^{ème} classe à celui d'agent technique principal de 1^{ere} classe à compter du 01 / 06 / 2018 .

Afin de nommer ces deux agents sur leur nouveau grade,il y a lieu de les créer au tableau des effectifs. La suppression des grades actuels pourra être faite après les nominations.

Avis favorable du Conseil Municipal.

3-Budget Communal : (Amortissements 2018).

L'amortissement se faisant sur 5 ans .Le montant des travaux2017, amortissables s'élèvent à 830,29€ soit 166,05€ /an. Cequi donne un montant total à amortir de 18.672,20€.

L'an prochain 2 programmes seront amortis pour 7.581,66€.

Avis favorable du Conseil Municipal.

4- Assainissement par égouts : (Amortissements 2018).

En 2017,il n'y a pas eu de travaux d'extensions qui auraient été amortis en 2018.

Le montant à amortir sera de:79.205,22€ en 2018.

Les dépenses réalisées en 2017 correspondant à des inspections télévisées,Rue de la Gare/ Rue Sainte Catherine et Rue de Paule étant de:5.826,36€. Ces dépenses étant rattachées au programme de réhabilitation du réseau ne seront amorties qu'à la fin du programme, soit à la fin des travaux.

Avis favorable du Conseil Municipal.

5 -Vente de terrains, suite à déclassement :

Après enquête publique et avis favorable du commissaire enquêteur. Les demandeurs ont fait appel à un géomètre,afin de déterminer la surface exacte concernée par le déclassement. Afin de clore la procédure, il y a lieu de valider la cession pour les surfaces nécessaires aux projets des demandeurs.

- **La Montagne** : vente de 28m² au prix de 1€08/m² + forfait à l'acte:183,43€
Total=213€67.
 - **Kerviguen** : vente de 470m² au prix de 1€08/m² + forfait à l'acte : 183,43€
Total= 691,03€
 - **Quilliou Suzanne** : vente de 835m² au prix de 1€08/m²+ forfait à l'acte:183,43€
Total = 1.085,23€
- Avis favorable du Conseil Municipal sur les 3 dossiers.

6 -Rythmes Scolaires : Retour au 4 Jours.

Suite au décret du 27 Juin 2017, il est possible par dérogation de solliciter auprès de l'éducation Nationale le retour aux 4 jours de classe. Le Conseil Municipal avait décidé dans un premier temps de maintenir à titre transitoire,les 4,5 pour une année afin que les nombreux animateurs recrutés ne se retrouvent sans emploi dès la rentrée.

La condition était de proposer des « TAP » le mercredi matin. Cette solution ayant été rejetée par l'inspection ,une demande de dérogation a été déposée début Juillet pour le retour aux 4 jours. Demande rejetée également, ainsi que pour toutes les communes de la CCKB en ayant fait la demande.

Il y a lieu, dès à présent de préparer la rentrée 2018/2019. Le Conseil d'Ecole s'est réuni le Lundi 15 Janvier afin d'émettre son avis, qui s'est porté sur le retour aux 4 Jours de classe.

Etant donné que la position du Conseil Municipal était de maintenir une année transitoire et revenir à la rentrée 2018/2019 aux 4 Jours .

Le maire propose au Conseil Municipal de suivre l'avis du Conseil de Classe.

Avis favorable du Conseil Municipal au retour à 4 jours de classe.

7-Vente de bois :

Une opération d'élagage et d'abattage va être organisée dans les semaines à venir. Un prix de vente de la stère à été fixée à 30€

Avis favorable du Conseil Municipal.

8 – Questions, et informations diverses :

- Entrées d'agglomération : Une réunion publique a eu lieu le 18 Janvier, une trentaine de riverains s'était déplacée. Satisfaction globale de l'assemblée avec quelques remarques observées
- Aménagement Rue de le Gare : désignation du maître d'oeuvre. Ouverture des plis le 2 Février, avec auditions le 15 Février.
- L'AIDAMT(visites médicales) : annonce la fin des permanences à partir de Février 2018. Ces permanences avaient lieu à l'ancien dispensaire. Une solution serait à envisager , suite à la libération de cette activité.